

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2026292CS0314**

Comité Syndical du 19 octobre 2026

Date de convocation : 7 octobre 2026

Date d'affichage : 22 octobre 2026

OBJET : Budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2027 : orientations budgétaires.

L'an deux mille vingt-six, dix-neuf du mois d'octobre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de délégués :	73
Quorum :	37
Nombre de délégués présents au moment du vote :	49
Nombre de procurations au moment du vote :	4

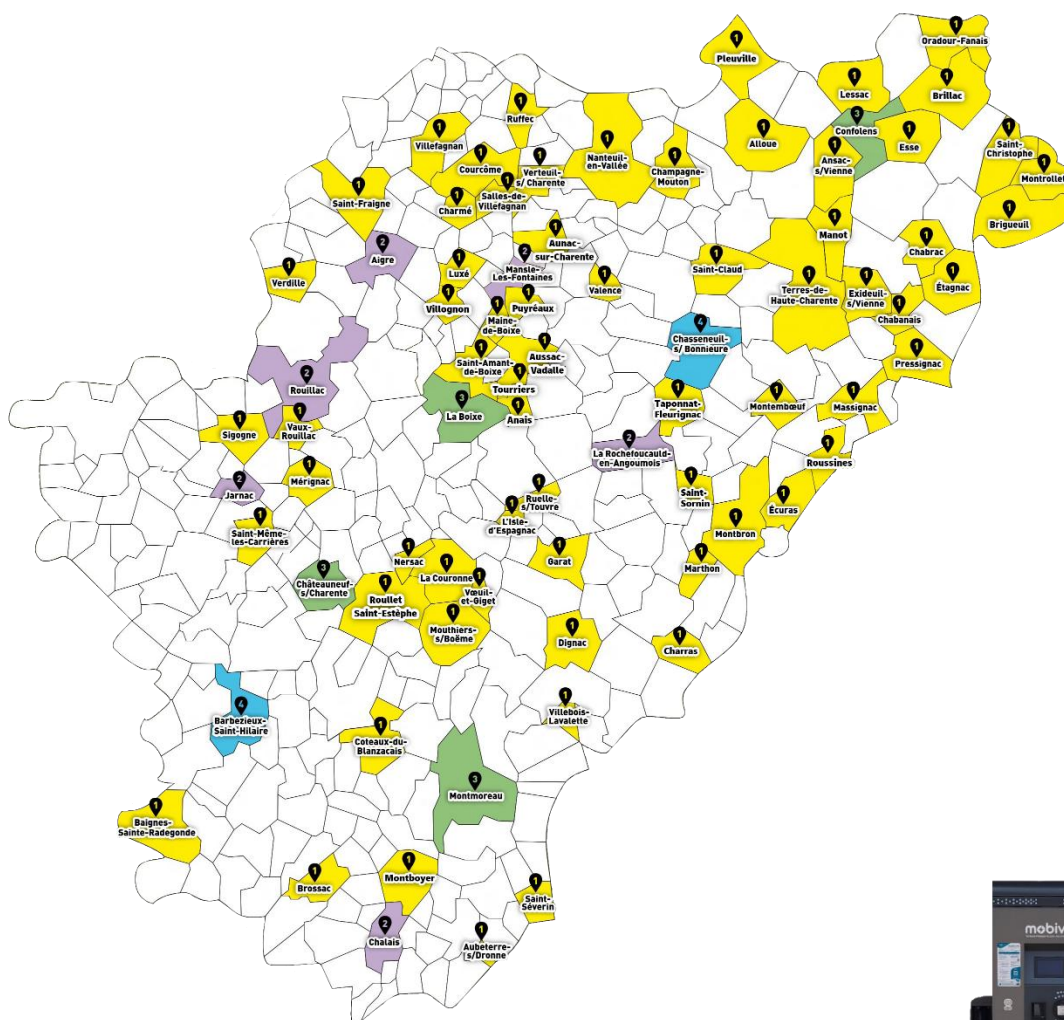
Le Président précise que le débat d'orientations budgétaires se tient en application de l'article L.2312-1 et de l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget primitif.

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Madame Laure GAUTHIER expose que la proposition d'orientations budgétaires du Infrastructures de recharge pour véhicules électriques pour l'année 2027 est la suivante :

- Que pour mémoire, aujourd'hui, **100 bornes sont mises en service** par le SDEG 16 sur le territoire de la Charente :

- **73 bornes accélérées 22 kW AC**
- **16 bornes rapides 24 kW DC**
- **3 bornes rapides 36 kW DC**
- **8 bornes rapides 50 kW DC**



+ 3 nouvelles bornes en cours
Chirac, Hiesse et Lesterps



Rapport d'utilisation des bornes : période du 1^{er} janvier au juillet 2026

Utilisation des bornes – Du 1 ^{er} janvier au 31 juillet 2026	
Nombre d'utilisation	7 433
Durée totale de charge (h)	17 552,90
Durée moyenne de charge (h)	2,36
Consommation totale d'énergie (kWh)	127 676,4

Top 10 des bornes les plus utilisées – Du 1 ^{er} janvier au 31 juillet 2026		
	Nom de la station de charge	Nombre d'utilisation
1	JARNAC - Place du Château	408
2	AUBETERRE-SUR-DRONNE - Place du Champ de Foire	320
3	LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS - Parking salle des fêtes - La Rochefoucauld	310
4	CONFOLENS - Place Des Marronniers	281
5	ROUILLAC - Place Thiers	255
6	MONTBRON - Parking communal	235
7	BARBEZIEUX-SAINT HILAIRE - Avenue Nelson Mandela	225
8	VILLEBOIS-LAVALETTE - Place du Champ de Foire	225
9	JARNAC - Place Jean Jaures	214
10	CHALAIS - Chez Fagnard - Aire de Covoiturage	213

Pour information :



- **+30,4% d'augmentation du nombre de charges**
- 7 433 charges sur la Charente du 1^{er} janvier au 31 juillet 2026
 - contre 5 702 charges sur la Charente du 1^{er} janvier au 31 juillet 2025
 - et 4 335 charges en **2024** sur la même période ⇒ **+ 71%**.

- Qu'en fonction des nouvelles demandes qui pourraient avoir lieu, le budget primitif annexe Irve pourra être adapté en cours d'année.
- Qu'à ce jour, seules les charges de fonctionnement sont à prévoir pour 2027, à savoir :

Dépenses de fonctionnement € HT :

- Energie : 140 000 €
- Superviseur : 62 000 €
- Maintenance : 25 000 €
- Impression diverses (stickers ...) : 500 €.

Recettes de fonctionnement € HT :

- Collectivités : 36 050 €
- Exploitation : 100 000 €
- SDEG 16 : 91 450 €

Concernant les orientations budgétaires 2027 du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques telles que présentées et détaillées, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Au vu du rapport des orientations budgétaires intégralement produites dans la note de synthèse jointe aux convocations et ainsi présentées, après en avoir débattu, le Comité Syndical :

- **Prend acte** des orientations budgétaires 2027 concernant le budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques telles que présentées.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.